Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone +41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Berne, le 21 novembre 2018 (et 556408)

Communiqué de presse de la Direction de l'instruction publique

Artistes du Jura bernois

Une bourse de séjour de six mois à Bruxelles au concours

Une ou artiste du Jura bernois pourra s'adonner à la création durant six mois à Bruxelles. Le canton de Berne, par l'intermédiaire du Conseil du Jura bernois, met au concours une bourse de séjour du 1^{er} septembre 2019 au 29 février 2020. L'atelier, partagé avec le canton du Jura et les villes de Bienne, de Neuchâtel et d'Yverdon, accueille depuis plusieurs années des artistes de l'Arc jurassien désireux de travailler dans la capitale européenne.

La bourse de séjour sera octroyée à un ou une artiste professionnelle du Jura bernois exerçant une activité artistique dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique, des arts visuels, de la littérature ou de toute autre discipline artistique pour un séjour de six mois dans l'atelier-appartement (145m2) bruxellois. Le Conseil du Jura bernois offre la possibilité au lauréat ou à la lauréate de résider gratuitement à Bruxelles ainsi que d'y travailler de septembre 2019 à février 2020. La bourse englobe une somme de 3000 francs mensuels destinés à couvrir les frais de transport et d'entretien.

Les dossiers de candidature seront évalués par la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales du canton de Berne (CFACG). Pour pouvoir postuler à cette bourse, les personnes intéressées doivent attester d'activités artistiques professionnelles dans leurs domaines respectifs et exposer de manière convaincante leur motivation personnelle à bénéficier d'une bourse à Bruxelles pour la période en question. La bourse est destinée en priorité aux artistes domiciliés dans le Jura bernois ou qui attestent de liens étroits avec la région.

Les candidatures doivent être envoyées à l'Office de la culture du canton de Berne, culture@erz.be.ch jusqu'au 15 février 2019 au plus tard. Les conditions et le formulaire d'inscription se trouve à l'adresse : www.erz.be.ch/culture > Encouragement des activités culturelles > Actualité ou www.conseildujurabernois.ch.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- Catherine Kohler, Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne, responsable CFACG, au 031 633 85 98
- Swann Thommen, président de la CFACG, au 076 489 90 82, info@swannthommen.ch

